

AAF PLATRIER

SARL AU CAPITAL 1000 €

RCS BOBIGNY : 983844010

Siège social : 95 avenue du Président Wilson 93108 Montreuil

Procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire

Décision de poursuite de l'activité de la société malgré la perte de la moitié du capital social (PV de l'AGE)

Le 11/11/ 2025, 10 heure à Montreuil

Les associés de la société ont tenu leur assemblée générale après avoir été convoqués par le gérant

Associés présents :

Monsieur BEN SELMINE FAOUZI

Madame GHEDIR INESS

Monsieur BEN SELMINE FAOUZI, gérant, préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents est propriétaire de 100 parts sociales, que le quorum est exigé par les Statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- Avis de réception des lettres de convocations envoyées aux associés le 02 /11/2025
- Rapport de gestion et comptes annuels
- Texte de la résolution soumise aux associés

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante (rappel de la nécessité de décider la poursuite de l'activité de la société malgré la perte au moins égale à la moitié du capital social)

Résolution unique

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.

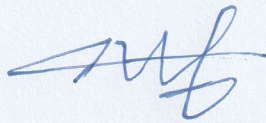
L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède

Fait à Montreuil le 11 /11/2025

BEN SELMINE FAOUZI



GHEDIR INESS

